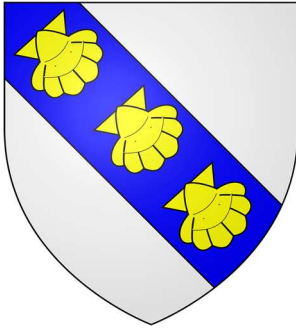


COMMUNE D'AWOINGT

Département du Nord



Arrêté municipal portant réglementation de la circulation sur le chemin rural menant au cimetière dit « anglais »

Le maire de Awoingt,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-2 à L 2213-4 ;

Vu les demandes de M. le directeur de l'unité Artois Douaisis et de M. Bonte, représentant l'ONF, qui ont pour objet la réalisation de travaux de maîtrise de la végétation dans les emprises SNCF Réseau sur la partie comprise entre la rue Albert Mathieu, côté usine « Candia » et la rue Jules Ferry.

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité du public et des promeneurs sur le chemin rural menant au cimetière dit « anglais », rue Albert Mathieu, pendant la durée du chantier le long de la voie SNCF.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Toute circulation sera interdite sur le chemin rural menant au cimetière dit « anglais » du lundi 24 août 2020 au vendredi 11 septembre 2020.

Article 2

Des barrières et une signalisation seront mises à disposition du responsable du chantier par la commune.

Article 3

Le responsable du chantier aura la charge de mettre en place cette signalisation afin d'assurer le respect de l'article 1^{er}.

Article 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Awoingt.

Article 7

Monsieur le maire de la commune, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Awoingt, le 20 août 2020

Le Maire,

Eddy DHERBECOURT

